

URBANISME**Opération d'aménagement Ivry Confluences**

Protocole de partenariat entre le Département, la Ville, l'Agence de Développement du Val-de-Marne et la SADEV 94

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'inauguration de la Banque des Confluences le 25 mars dernier et la présentation du projet aux habitants dans l'état actuel de ses réflexions marquent véritablement une nouvelle étape dans l'élaboration de ce projet d'aménagement d'échelle métropolitaine.

Ce dernier s'inscrit d'ores et déjà dans les réflexions menées au sein du syndicat mixte Paris Métropole nouvellement créé mais aussi dans le débat sur le « Grand Paris » lancé le 29 avril dernier par le Président de la République Nicolas Sarkozy.

Cette inauguration a été précédée d'un accord de partenariat important, notamment de pré-financement de l'opération, conclu entre la SADEV 94 et des opérateurs, grands noms de la promotion immobilière (Crédit Agricole associé au groupe Brémond, Icade, filiale de la caisse des Dépôts et Consignations et Bouygues Immobilier).

Cet accord a été salué unanimement par la presse spécialisée car intervenant dans un contexte financier et immobilier difficile.

Intégrée à l'Opération d'Intérêt National Orly/Rungis/Seine-Amont, ce grand projet, dont la réalisation s'échelonne sur 15 à 20 ans, est de plus situé à la convergence de nombreux acteurs publics ou privés qu'il convient d'associer étroitement, voire de fédérer, afin de le porter et de le promouvoir.

Le présent protocole, soumis à l'approbation du conseil municipal est l'une des premières illustrations des partenariats à développer, car il associe à la Ville d'Ivry et à son aménageur, la SADEV 94, deux partenaires qui comptent pour le territoire :

- le Conseil Général du Val-de-Marne, interlocuteur naturel de la Ville, engagé sur de nombreux fronts aux côtés de la commune tant sur le plan de l'aménagement que sur les solidarités socio-économiques ;
- l'Agence de Développement du Val-de-Marne, acteur du monde économique capable de promouvoir le territoire aussi bien dans la Région Ile-de-France, qu'en France et à l'étranger.

Il s'appuie sur le schéma de développement en l'état actuel des réflexions déjà menées tel que présenté à la Banque des Confluences.

L'objet du protocole se décline ainsi en 9 points, prouvant tout l'engagement des signataires pour le développement du territoire tout en allant de pair avec le respect de sa population, qu'elle soit résidente ou y travaillant, à savoir :

- marquer la convergence de vue et d'objectifs sur le schéma de développement du projet Ivry Confluences tel qu'il est mis aux débats entre les différents acteurs locaux institutionnels et opérateurs de la promotion immobilière ;
- confirmer la volonté de voir avancer le projet Ivry Confluences enrichi de l'ensemble des débats à venir ;
- confirmer la volonté de tout faire pour faciliter, dans le cadre de leurs compétences respectives et dans le respect des procédures, la bonne réalisation du projet Ivry Confluences ;
- confirmer leur attachement au développement de l'emploi sur ce vaste territoire et tout faire pour qu'il profite notamment aux demandeurs d'emploi du territoire communal et du département du Val-de-Marne ;
- confirmer l'importance accordée à l'inscription de l'opération dans une démarche structurante de qualité environnementale ;
- confirmer la volonté d'agir pour une meilleure desserte du site en transports en commun ;
- acter les engagements pris par les partenaires privés retenus par la SADEV 94 garantissant un partenariat public/privé pour la réalisation du projet Ivry Confluences ;
- se féliciter de l'intérêt que le projet a suscité auprès des partenaires privés marquant, dans une période difficile, l'attractivité du territoire d'Ivry Confluences dans un contexte métropolitain en mutation ;
- pour l'Agence de développement du Val-de-Marne, marquer la volonté d'agir pour la promotion du territoire Ivry Confluences en l'incluant dans son offre immobilière.

D'autres accords de partenariat ne manqueront pas de suivre.

Je vous propose donc d'approuver le protocole de partenariat relatif à l'opération d'aménagement Ivry Confluences, entre le Conseil Général du Val-de-Marne, la Ville d'Ivry-sur-Seine, l'Agence du Développement du Val-de-Marne et la SADEV 94.

P.J. : protocole.

URBANISME

Opération d'aménagement Ivry Confluences

Protocole de partenariat entre le Département, la Ville, l'Agence de Développement du Val-de-Marne et la SADEV 94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 15 février 2007 approuvant le traité de concession dénommé « concession d'aménagement Avenir-Gambetta » et désignant la SADEV 94, concessionnaire de l'opération,

considérant la nécessité d'associer étroitement au projet « Ivry Confluences » le plus grand nombre de partenaires qu'ils soient publics ou privés, afin de le porter et de le promouvoir dans le respect des populations des territoires concernés, qu'elles soient résidentes ou y travaillant,

vu la volonté du Conseil Général du Val-de-Marne et de l'Agence de Développement du Val-de-Marne de s'engager aux côtés de la ville d'Ivry-sur-Seine pour porter et promouvoir le projet Ivry Confluences,

vu le protocole de partenariat, ci-annexé,

DELIBERE

(par 38 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention)

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le protocole de partenariat relatif à l'opération d'aménagement Ivry Confluences, entre le Conseil Général du Val-de-Marne, la Ville d'Ivry-sur-Seine, l'Agence du Développement du Val de Marne et la SADEV 94 et AUTORISE le Maire à le signer.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MAI 2009